

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Poulan Pouzols, sous la Présidence de Didier SOMEN

Objet : Election des Vice-présidents
Référence : D 2020.9

Délégués en exercice : 23 Suppléants: 14
Délégués présents : 27
Voix délibératives : 23

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Christian BORDOLL, J-Marc CINTAS, J-Claude CLERGUE, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvian CALS, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROBERT, Pascal THIERRY, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Caterina FUSCO, Serge BOURREL

Titulaires excusés : J-Luc CANTALOUBE

Suppléants présents sans voix délibérative : Alain BOYER, Claude HUET, Sandrine SANDRAL, Didier ROUDIER

Suppléants excusés : Jean-Michel SIBRA, Elisabeth COUTOU, Bernard TRESSOLS, Bernard LAFON, Christine FARSSAC

Conseillers communautaires sans voix délibérative : Sylvie BASCOUL, Claude ROQUES,

Autres participants : Christian BRUHAT, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Conformément aux statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Comité Syndical a procédé à l'élection des 4 Vice-Présidents avec 1 représentant par EPCI.
Les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-président.
M. Sylvian CALS se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Didier SOMEN, à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

M. Sylvian CALS a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président.

M. Jean-Luc ESPITALIER se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Didier SOMEN, à l'élection du 2^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

M. Jean-Luc ESPITALIER a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président.

M. Guy GAVALDA se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Didier SOMEN, à l'élection du 3^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

M. Guy GAVALDA a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président.

Mme Sabine BOUDOU OURLIAC, se déclare candidate.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Didier SOMEN, à l'élection du 4^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt-trois)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

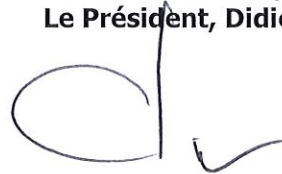
Mme Sabine BOUDOU OURLIAC a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée quatrième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**



RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/09/2020
081-200049161-20200909-D_2020_9-DE